



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 29 décembre 2023

La mise en ligne sur [www.saint-hernin.fr](http://www.saint-hernin.fr) le : 29 décembre 2023

### DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 27 décembre 2023

Date de la convocation : 21 décembre 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 21 décembre 2023

**Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire**

**Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC**

Le mercredi 27 décembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 décembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	08
Représentés	02
Prenant part au vote	0
Votants	10

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Guillaume RIOU, Gill SALHI, Annie YVINEC.

**Etaient représenté(e)s** : Yves LÉVÉNEZ (procuration à Annie YVINEC), Muriel SCHWARTZ (procuration à Thibaut HOURMAND)

**Etaient absents** : Alain BARGUIL, Marion CARDINAL, Valérie L'ABBÉ, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ.

#### Délibération CM 2023-062

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2023

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil, après prise en compte éventuelle de leurs remarques,

Considérant l'absence de remarques, d'observations sur le projet de procès-verbal transmis,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2023.

La secrétaire de séance,  
Annie YVINEC

Le Maire,  
Marie-Christine JAOUEN


